



FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion du 18 octobre 2023

– Procès-verbal –

Une réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail s'est tenue le 18 octobre 2023 à 09h30, au SDIS du Nord – 1/3 rue du Palais Rihour, sous la présidence de Monsieur Jacques HOUSSIN, Président de la FSSSCT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics :

- M. Jacques HOUSSIN – Président de la FSSSCT
Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Départemental du Nord
- Mme Marie-Hélène QUATREBOEUF – Titulaire
1^{ère} Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseillère Départementale du Nord
- M. Thierry ROLLAND – Titulaire (jusqu'au point 7)
3^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Willems
- M. Maxence SIMPERE – Titulaire
Vice-Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois, Adjoint au Maire de Fourmies, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Nicolas LEBLANC – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Adjoint au Maire de Maubeuge, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord.

- Mme Monique EVRARD – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire de La Gorgue, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Aude VAN CAUWENBERGE – Titulaire
Conseillère Départementale du Nord, Adjointe au Maire d'Hautmont, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Paul CHRISTOPHE – Suppléant
Député du Nord, Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord

Membres représentant le Personnel :

- M. Stéphane BELMONTE, Titulaire
CGT
- M. Maroine FATHALLAH, Titulaire
CGT
- M. Barthélémy GHYS, Titulaire
SUD
- M. David CAMBRE, Titulaire
SUD
- M. Sébastien CARION, Titulaire
SA SPP PATS 59
- M. André POUPAERT, Titulaire
Avenir Secours
- M. Jérémy DOURS, Suppléant
CGT
- M. Philippe DORGE, Suppléant
CGT
- M. Julien LEMAIRE, Suppléant
CGT
- M. Jérôme LANDAS, Suppléant
CGT
- M. Franck RICART, Suppléant
SUD
- M. Nicolas RICHIR, Suppléant
SUD

- M. Laurent PIAZZA, Suppléant
SA SPP PATS 59
- M. Cyrille FOURNIER, Suppléant
SA SPP PATS 59

Autres membres

- M. Sébastien PIERRARD, représentant des SPV
- M. le Médecin-Colonel Pierre LERQUET
Chef du Pôle Santé et Secours Médical
- M. le Commandant Rémy MARHEM
Référént sureté et sécurité
- Mme Valérie PRICE
Référente mixité et lutte contre les discriminations
- Mme Carole KLEIN
Chargée de la FSSSCT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres représentant les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics :

- M. Régis CAUCHE – Titulaire
2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration du SDIS du Nord, Conseiller
Départemental du Nord, Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille,
Maire de Croix
- M. Grégory BARTHOLOMEUS – Titulaire
Conseiller Départemental du Nord, Maire de Fort-Mardyck, Membre du Conseil
d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Carole DEVOS – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Membre du Conseil d'Administration du
SDIS du Nord
- Mme Marie-José KRAMARZ – Suppléante
Conseillère Métropolitaine de la Métropole Européenne de Lille, Maire de Fournes
en Weppes, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Anne VANPEENE – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Maire de Winnezeele, Membre du Conseil
d'Administration du SDIS du Nord
- M. Sébastien SEGUIN – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Maire d'Avesnes sur Helpe, Membre du
Conseil d'Administration du SDIS du Nord

- M. Salim ACHIBA – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Conseiller Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille, Adjoint au Maire de Tourcoing, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Éric RENAUD – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- M. Frédéric BRICOUT – Suppléant
Conseiller Départemental du Nord, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, Maire de Caudry, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord
- Mme Isabelle FERNANDEZ – Suppléante
Conseillère Départementale du Nord, Conseillère Communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 1^{ère} Adjointe au Maire de Loon-Plage, Membre du Conseil d'Administration du SDIS du Nord

Membres représentant le Personnel :

- M. Benjamin CALVARIO, Titulaire
CGT
- M. Romain DUPAS, Titulaire
CGT
- M. Grégory VERCOUTRE, Titulaire
SA SPP-PATS
- M. Geoffrey HANNOTEL, Suppléant
Avenir Secours

Ont aussi assisté à la séance en qualité d'experts généralistes ou de secrétaires de l'Administration :

- M. le Contrôleur Général Gilles GRÉGOIRE
Directeur Départemental du SDIS du Nord
- M. le Lieutenant-Colonel Emmanuel MERCIER
Chef du Pôle Ressources et Relations Humaines
- M. le Lieutenant-Colonel Jean-François LOUVEGNEZ
Chef du Pôle Finances et Patrimoine
- M. le Lieutenant-Colonel Laurent MAILLARD
Chef du Pôle Organisation des Secours
- M. le Lieutenant-Colonel Éric MARESCHI
Adjoint au Chef du Pôle Organisation des Secours

- Mme Elisabeth BATCAVE
Chef du Pôle Moyens et Logistique
- M. le Lieutenant-Colonel Philippe DESORMEAUX
Chef du Groupement Formation et Préparation Physique
- M. le Lieutenant-Colonel Stéphane BEAUVENTRE
Chef du Groupement Acquisition et Suivi du Matériel
- M. le Commandant Vincent BASSIMON
Adjoint au Chef du Groupement Territorial n°3
- M. le Lieutenant-Colonel Denis THIEBAUT
Chef du Groupement Territorial n°4
- Mme Maude GENU
Chef du Cabinet du DDSIS
- M. le Capitaine Bruno JAROSZ
Chargé du Dialogue Social
- M. Nicolas MOUGIN
Communication institutionnelle
- M. Cédric JACQUET
Chef du Groupement Immobilier
- M. Philippe GERMÈS
Chef du Groupement Affaires Juridiques et Instances
- Mme Virginie CHAMBON
Chef du service Juridique et Instances
- Mme Séverine ROUSSE
Chargée des Assemblées, service Juridique et Instances
- Mme Laurence BURON
Coordinatrice Juridique, service Juridique et Instances
- M. Olivier ALLART
Service parc informatique et téléphonie

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres et demande à procéder à l'appel pour vérifier le quorum.

Madame ROUSSE procède à l'appel et recense les votants.

Pour les représentants de l'établissement, voteront :

M. HOUSSIN, M. SIMPERE, M. ROLLAND (jusqu'au point 7), Mme QUATREBOEUF, M. LEBLANC, Mme EVRARD, Mme VAN CAUWENBERGE, M. CHRISTOPHE.

Pour les représentants du personnel voteront :

- pour la CGT : M. BELMONTE, M. FATHALLAH, M. DORGE, M. LEMAIRE
- pour SUD : M. GHYS et M. CAMBRE
- pour SA SPP PATS 59 : M. CARION et M. PIAZZA
- pour Avenir Secours : M. POUPAERT

Le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA FSSSCT DU 29 JUIN 2023

Monsieur le Président ouvre l'étude du premier point qui porte sur l'approbation du procès-verbal du 29 juin qui a été transmis le 4 septembre 2023. Il demande s'il y a des remarques sur ce point. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaiterait avoir une petite explication sur le procès-verbal. Il rappelle qu'il avait été demandé, lors de la précédente FSSSCT, de publier le procès-verbal en intégralité et de le rendre accessible à l'ensemble du personnel. Il a regardé l'espace fonctionnel et n'a pas vu les anciens procès-verbaux. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est de ce point. Il rappelle que ces procès-verbaux devaient être publiés sur intranet. Il ne trouve que les avis rendus que les agents reçoivent par mail. Il réitère donc sa demande.

Monsieur GERMÈS explique que le procès-verbal du 29 juin doit être approuvé avant sa mise sur intranet. Il sera diffusé dans quelques jours.

Monsieur FATHALLAH demande à ce qu'il soit bien publié dans son intégralité. Il a une deuxième demande au nom de tous les membres représentant le personnel. Il souhaiterait que les personnes en visioconférence votent en prenant la parole.

Monsieur le Président répond que cela risque d'être compliqué vu la double modalité de tenue de réunion.

Monsieur FATHALLAH insiste sur ce point et précise que cela ira très vite. Il s'agit de vérifier le quorum car le point 1 est soumis au vote ainsi que le dernier point.

Monsieur le Président rappelle les règles du vote en visioconférence. Il insiste sur le fait que les élus doivent manifester explicitement les votes contre ou les abstentions, en envoyant un message au besoin, si les votes sont mal pris en compte. Monsieur le Président suivra la proposition de Monsieur FATHALLAH uniquement s'il y a un doute sur le sens d'un vote. Par contre, s'il y a un vote globalisé à l'unanimité, il propose de continuer avec la même règle. Le but est de ne pas perdre trop de temps.

Monsieur FATHALLAH précise que le but de la démarche est de veiller à ce que le quorum soit bien atteint.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions sur le point étudié. Il n'en voit pas et procède donc au vote. Il constate que le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention
CGT	4		
SUD	2		
SA SPP PATS	2		
AVENIR SECOURS	1		
Total	9		

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le procès-verbal de la FSSSCT du 29 juin 2023 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du personnel présents.

	Pour	Contre	Abstention
Administration	8		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le procès-verbal de la FSSSCT du 29 juin 2023 reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

2. SUIVI DES AVIS RENDUS

Monsieur le Président ouvre l'étude du deuxième point et demande à Monsieur GERMÈS de le présenter.

Monsieur GERMÈS précise que le règlement intérieur, adopté pendant la dernière FSSSCT, a été arrêté par Monsieur le Président le 27 septembre dernier.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur ce point. Il n'y en a pas.

3. BILAN DES COMMISSIONS PERMANENTES

3.1 Commission Accompagnement et Vie en Service

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 3 sur le bilan des commissions permanentes. Il commence par la commission accompagnement et vie en service. Il demande au Lieutenant-Colonel MERCIER d'intervenir.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER rappelle qu'il y a eu deux réunions depuis la dernière FSSSCT. La dernière en date s'est tenue le 3 octobre, durant laquelle plusieurs sujets ont été évoqués. Il y a eu une présentation de la médecine de prévention par le Docteur

MRAOVIC du Groupement Santé. Trois autres sujets ont fait l'objet d'une présentation. Un point sur les indicateurs RPS. Un autre sur la cellule d'écoute psychologique qui sera mise en place d'ici quatre à six mois. Cela a pris un peu de retard notamment pour la rédaction du marché. Un autre sujet sur le retour d'expériences du télétravail, pour lequel les premiers questionnaires sont déjà en ligne. Les agents ont pu commencer à les alimenter, tant du côté des managers que des agents.

Monsieur le Président demande s'il y a des interventions sur ce point. Il donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH s'interroge sur les commissions. Ces points sont présentés pour information. Les membres du personnel auraient aimé que ces points liés aux commissions soient présentés pour vote. Il trouve qu'il manque beaucoup d'éléments à la lecture des documents. Il prend l'exemple des indicateurs RPS pour lesquels les membres auraient aimé avoir un peu plus de fond, des chiffres notamment pour avoir une vision globale de l'état où se trouve notre établissement. Il y a les grandes familles d'indicateurs mais pas le contenu. Il y a également une remarque sur la cellule d'écoute extérieure. Dans le cahier des charges, on précise qu'il doit y avoir la transmission d'un bilan mensuel. Or, pour les membres du personnel, ce bilan sera annuel. A priori, c'est pour permettre l'anonymisation mais il aurait été préférable d'avoir un bilan mensuel comme l'Administration pour pouvoir observer plus finement l'évolution des indicateurs. C'est pour cela que les membres du personnel aimeraient pouvoir voter sur ces points.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER répond qu'il ne s'agit que d'un point d'étape. La prochaine réunion permettra d'approfondir le détail. Aujourd'hui, les indicateurs évoqués par Monsieur FATHALLAH sont en construction. Des propositions ont été faites à l'Administration. Elles vont être analysées. Une fois que les indicateurs seront définis, ceux-ci seront transmis aux membres de la FSSSCT.

Monsieur FATHALLAH précise que s'il s'agit juste d'un point d'étape les choses peuvent être laissées en l'état pour cette fois.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions sur cette commission.

Il n'y en a pas.

3.2 Commission Aménagement

Monsieur le Président ouvre l'étude sur la Commission Aménagement et demande à Monsieur JACQUET de présenter ce point.

Monsieur JACQUET rappelle que la Commission Aménagement a eu lieu le 5 septembre. Le projet de bilan patrimonial a été présenté, site par site. Aujourd'hui, les services sont à la moitié de ce bilan. Lors de la prochaine commission ou de la suivante sera présenté le bilan complet. Une information générale a été délivrée sur les autres projets. Pour Le Cateau, il y a eu une présentation complète suite au concours d'architecture. Le dernier sujet évoqué concerne le Centre d'Incendie et de Secours d'Haubourdin. Ce point sera repris dans le bilan des signalements. Depuis le 5 septembre, il y a eu d'autres échanges.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur ce point. Il donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH fait la lecture d'une déclaration concernant la Commission Aménagement. Il interpelle Monsieur le Président sur le fait que depuis plusieurs années, ils ne cessent de l'interpeller sur la volonté de faire les choses. Plusieurs éléments depuis les visites EvRP sont identifiés et ne sont jamais réalisés. Cela paraît n'être qu'un détail mais pour les agents des sites, les acteurs de terrain, cela traduit un manque de considération de leur Administration. Il se permet de rappeler à Monsieur le Président deux points sur la réglementation. Le premier porte sur la thématique des projets d'aménagement. Il rappelle qu'il y a des dispositions dans l'article 70, chapitre 2 du décret. En effet, plusieurs projets sont mentionnés dans la Commission Aménagement, mais les membres de la FSSSCT ont eu vent d'autres projets qui n'ont pas été présentés en Commission. Le Centre d'Incendie et de Secours d'Hautmont est finalisé et ils ne l'ont jamais vu en Commission Aménagement alors que les travaux ont débuté très récemment. Le pire est qu'ils ont appris, par la presse, que mercredi dernier, sur Hautmont, il y a eu un plan dévoilé au grand public. La deuxième thématique est celle des visites. La dernière en date est celle concernant le Centre d'Incendie et de Secours d'Haubourdin. Monsieur JACQUET y était présent. Il s'agit d'un site insalubre avec présence de champignons, d'humidité et de déchets. Des photos ont été prises. Monsieur FATHALLAH en avait déjà parlé auparavant. Malheureusement, il n'a pas su transférer les photos pour les montrer aux élus. Leur rôle en tant que membres de la FSSSCT est de veiller à la santé des agents mais aussi aux conditions de travail. Un DGI a été saisi sur ce site, le 24 juillet 2023, suite à une infiltration au sous-sol et à la dangerosité d'accès. C'est une mesure prise par les membres de la FSSSCT en concertation avec l'Administration. Il y a eu l'interdiction formelle d'utiliser les locaux du sous-sol. Lors de leur visite, ils ont appris que le site est toujours accessible. Ils sont descendus et ont trouvé les casiers des sapeurs-pompiers volontaires un peu partout. Ils réitèrent à ce jour la demande d'application stricte des mesures validées. Sinon, cela ne sert à rien de prendre ces mesures si elles ne sont pas respectées. Ils insistent sur le respect de la réglementation. Monsieur FATHALLAH anticipe la réponse de Monsieur le Président sur le fait que le fond du problème, ce sont les inondations, d'où le DGI, et que rien ne peut être fait. Il est totalement d'accord là-dessus car la nature reprend ses droits. Le désaccord porte sur la manière de faire les choses. Mettre des pansements sur les problèmes ne les résout pas. Depuis plus d'un an, la problématique reste la même. Monsieur JACQUET a rendu sa copie au Directeur et attend l'arbitrage budgétaire.

Monsieur le Président va répondre dans un premier temps de manière générale puis il entrera un peu plus dans le détail. Il tient à remercier Monsieur JACQUET et ses services qui ont fait beaucoup d'efforts depuis la prise de fonction de ce dernier pour essayer d'améliorer ce service travaux. Il y a eu d'énormes progrès qui ont été faits parce que très clairement, auparavant, les services n'étaient pas assez réactifs aux problèmes des Centres d'Incendie et de Secours. Il est en partie d'accord avec l'intervention de Monsieur FATHALLAH. Il prend l'exemple de la chaudière de Tourcoing. Ce problème l'avait particulièrement énervé. Monsieur JACQUET réorganise son service de façon à être plus réactif sur des problèmes qui empoisonnent très clairement la vie des sapeurs-pompiers dans les casernes. Il y a des choses qui pourraient être réparées rapidement et cela n'est pas toujours lié à des problématiques budgétaires. Sur les budgets, l'investissement est inscrit. Cela peut prendre un peu de temps mais les améliorations vont continuer à se faire. Sur les points spécifiques tels qu'Haubourdin, il va laisser aux services expliquer dans le détail. Il donne la parole à Monsieur JACQUET.

Monsieur JACQUET précise que suite à la visite EvRP, des mesures ont été préconisées pour ne plus avoir ces problématiques d'hygiène au niveau du sol. Les services vont

condamner définitivement l'accès et relocaliser les locaux de ces sous-sols vers la remise existante avec des travaux de première urgence, pour relocaliser la salle de formation et les derniers casiers. Pour les premières interventions, les bons de commande seront prochainement émis et d'ici la fin de l'année, ces locaux ne seront plus au sous-sol. Dans un deuxième temps, il y a des chargés d'opération qui travaillent sur des schémas de faisabilité proposés à la Direction. Pour les travaux, les services savent les engager rapidement mais lorsque les solutions proposées sont différentes, il y a des décisions plus importantes à prendre.

Monsieur le Président remercie Monsieur JACQUET pour la réponse apportée.

Monsieur FATHALLAH est d'accord. Ce que les membres de la FSSCT ne veulent pas, ce sont des mesures provisoires qui s'éternisent dans le temps. Elles doivent être prises très rapidement pour éloigner la dangerosité. Des questions se posent néanmoins : est-ce que le sous-sol de ce site est vraiment inaccessible ? On doit veiller à la sécurité des agents sur le site. Le deuxième point, c'est que lors de la réunion, Monsieur JACQUET a dit qu'il allait rendre sa copie à la Direction et il semblerait que maintenant le delta soit budgétaire. Il faut envoyer un message aux agents du site car ceux-ci ont interpellé les membres de la FSSCT, s'inquiétant de l'état des choses sur place. Monsieur FATHALLAH s'interroge aussi sur la pérennité de ce site pour l'accueil de personnels dans le cadre des JO 2024 comme cela l'a déjà été pour la coupe du monde de rugby. 17 agents ont été accueillis sur ce site. Il n'y avait aucune protection. Les agents ne sont pas accueillis de façon correcte. Ils ont l'impression d'être des matricules pour faire le travail. A un moment donné, les conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de bien-être au travail doivent passer par les investissements.

Monsieur le Président rappelle qu'il est d'accord avec lui mais lui explique également qu'il y a des contraintes liées aux marchés publics, aux disponibilités des entreprises pour effectuer les travaux. Ce sont des aléas qui viennent retarder la nécessaire prise en charge dans l'urgence. Ce qui doit être fait en urgence sera fait. Il réitère ses remerciements envers les services de Monsieur JACQUET qui sont aujourd'hui plus réactifs qu'ils ne l'ont été par le passé.

Monsieur FATHALLAH demande s'il y aura bientôt une réponse à la copie de Monsieur JACQUET.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS évoque lui aussi l'accueil des personnes extérieures lors de la coupe du monde de rugby. Il cite le cas de Tourcoing où il y a eu une quarantaine de personnes extérieures accueillies. Cela a un peu pêché au niveau de la logistique. En effet, le réfrigérateur reçu pour mettre au frais les repas de la quarantaine de personnes était clairement sous dimensionné (50 x 50 cm). Il demande si ce point va être corrigé pour les JO 2024, dans le but d'accueillir les renforts dans de bonnes conditions.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond que ce qui lui a été fait comme retour, lors de la dernière réunion de la Zone, est qu'il n'y a pas eu de plainte. A part un épiphénomène sur Seclin. Ce qui a été privilégié, c'est éviter d'avoir une rupture de la chaîne du froid. Personne n'a été malade. Des dépenses ont dû être faites sur le compte du SDIS. Ce qui, rien que pour le rugby, a coûté au SDIS 150 000 euros. On ne sait pas s'il y aura des remboursements. Il remercie également les sapeurs-pompiers dans les casernes qui ont bien accueilli leurs collègues des autres départements. Les moyens de réfrigération ont été

adaptés aux personnes présentes. Il faudra faire un RETEX sur ce qui devra être amélioré. Il faut faire remonter ces éléments au Lieutenant-Colonel PAUSE qui s'occupe de ce point.

Monsieur DOURS insiste sur le fait que le moyen de réfrigération n'était pas adapté pour le cas de Tourcoing. Ceci a même été constaté par les officiers présents. Il rappelle, en effet, que les sandwiches étaient livrés en dernier mais les personnes ont dû attendre un peu plus longtemps pour avoir leur repas. Il ne fallait pas traîner pour manger son repas et ne pas rompre la chaîne du froid, une fois les sandwiches livrés.

Monsieur le Contrôleur Général GRÉGOIRE explique qu'initialement il était prévu que les colonnes de renfort restent dans leurs départements respectifs mais le SDIS a découvert, assez tardivement, qu'il devait les accueillir et les nourrir. Si cela avait été connu en amont, l'organisation aurait pu être meilleure. Le SDIS a dû s'adapter comme il le pouvait.

Monsieur DOURS tient à souligner que les agents du SDIS n'ont eu aucun problème à accueillir ces renforts. Les agents s'inquiétaient juste des conditions sanitaires pour le maintien de la chaîne du froid.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE se permet de revenir sur deux thématiques car il estime ne pas avoir eu toutes les réponses aux questions. Il rappelle leur agacement, lorsque le 24 juillet 2023, il y a eu un DGI qui a été fait et que l'autorité d'emploi a pris une mesure d'interdiction d'accès aux placards au sous-sol et que les membres de la FSSSCT constatent par la suite, lors de la visite EvRP, que la mesure n'est pas suivie et que l'espace est encore un espace de vie. La deuxième interrogation porte sur le projet du CIS d'Hautmont puisqu'un article est paru. Il l'a lu. Visiblement tout est ficelé même si on fait croire que ce n'est pas le cas. C'est un sujet qui est également récurrent, sur d'autres projets, tel qu'Aulnoye-Aymeries. A l'époque, il avait également montré le mécontentement des personnels. Il y est encore plus sensible à titre personnel puisqu'il s'agit de son secteur, le Groupement 4. Il aurait quand même voulu savoir vers quoi on s'oriente. A un moment donné, il faudrait savoir comment sera garantie l'activité opérationnelle, ce qui sera demandé aux personnes sur place. Lorsque l'on fait des travaux sur un site, il est clair que cela va générer du questionnement. Soit on travaille en partenariat avec l'Administration, soit cela sera tendu. A un moment, cela ne peut pas aller car des choses sont cachées. Les syndicats sont interrogés car il y a des bruits de couloir. Volontairement, les membres de la FSSSCT ne rentrent pas là-dedans car ce serait peut-être donner matière à de mauvaises informations. Il y a un besoin de transparence. C'est pour cela qu'il avait été demandé à ce que tous les propos tenus pendant cette instance soient transcrits, comme cela chacun sait ce qui a été dit. Il trouve que ce genre de situation est pénible.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE pense qu'il y a surtout une agitation sur le secteur d'un journaliste qui n'a peut-être pas grand-chose à se mettre sous la dent, par ailleurs. Il a rencontré, assez récemment, Monsieur JACQUET et Monsieur BUCHARD concernant les travaux dans cette caserne, car ils se feront en site occupé. Le conseil que le Contrôleur Général donne aux membres de cette instance c'est de ne pas toujours se fier à ce qui est écrit. Des questions sont posées et le Lieutenant-Colonel MAILLARD est aussi sollicité pour savoir comment les glissements opérationnels se feront. Il faut qu'il y ait également du chauffage. Rien n'est ficelé. Lorsque les arbitrages se feront avec Monsieur JACQUET, le sujet sera évoqué avec les membres mais, actuellement, il n'y a rien de définitif. Il est

compliqué de faire ces travaux en zone occupée. La Mairie met, par ailleurs, à disposition des places de parking. Il pense même que cette opération sera décalée en 2025.

Monsieur JACQUET précise que les services sont au commencement des études. Il y a eu une première rencontre avec les agents du centre et il a pu y avoir des échanges sur la faisabilité de ce qui est proposé par le Maître d'œuvre. Pour la prochaine Commission, il y aura certainement des premiers éléments de réponse du POS. Il y a des choses qui commencent à se caler, même en terme de plannings, d'activité opérationnelle car avec les JO 2024, cela sera peut-être compliqué. Contrairement à ce qui a été annoncé dans la presse, le démarrage des travaux ne pourra certainement pas être réalisé en 2024.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DORGE.

Monsieur DORGE veut poser une question relative au CIS Orchies. Il veut savoir quand a eu lieu la réception de ce centre. Il voudrait connaître également le coût de ce CIS.

Monsieur JACQUET répond qu'il n'a pas précisément les éléments en sa possession. De mémoire, ce centre a été réceptionné cet été. Pour la mise en service opérationnelle, cela est en cours.

Monsieur DORGE pose la question de savoir qui est en charge du suivi des travaux et qui réceptionne les travaux.

Monsieur JACQUET précise que la réception des travaux se fait par un Maître d'œuvre qui fait au SDIS une proposition de réception et ensuite les services décident de prononcer la réception avec ou sans réserve.

Monsieur DORGE précise qu'aujourd'hui, le centre d'incendie et de secours d'Orchies, qui a quelques mois, présente de gros problèmes. Il a des photographies pour étayer ses propos. Il y a des champignons et des fuites dans cette caserne. Il y a des infiltrations et des murs qui se fissurent. Il pense qu'à un moment, il y a eu quelqu'un qui n'a pas fait son travail. C'est de l'argent public. Il pense que ce n'est pas normal qu'un bâtiment sorti de terre il y a aussi peu de temps présente ces problèmes.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond que l'administration est tout autant aussi attentive que les représentants des agents à l'utilisation des deniers publics. Lorsqu'un bâtiment est réceptionné, il se peut qu'il puisse y avoir des problèmes. L'objectif de le réceptionner est de faire fonctionner la garantie décennale. Il rappelle que les problèmes peuvent affecter tout le monde même les agents qui font des travaux chez eux. L'Administration est tout le temps critiquée pourtant elle est également attentive aux deniers publics comme tout le monde. C'est normal. Le coût de la caserne pourra être communiqué. On pourrait citer Caudry également. Il y a la mise en oeuvre de la garantie décennale. C'est par contre inadmissible de dire que l'Administration ne fait pas son travail.

Monsieur DORGE insiste et veut montrer les photographies.

Monsieur le Président admet que ce n'est pas normal mais précise également que des entreprises vont de nouveau intervenir. Aujourd'hui, le bâtiment est sous garantie. Les entreprises vont rectifier ces problèmes. Il est préférable d'avoir les problèmes maintenant que de les avoir dans dix ans. Aujourd'hui, il y a une garantie et les entreprises peuvent revenir.

Monsieur DORGE rétorque que le problème aujourd'hui n'est pas la même chose qu'un problème dans 10 ans.

Monsieur le Président lui répond que la perfection n'est malheureusement pas de ce monde. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE souhaite revenir sur le cas du CIS Hautmont et demande à ce que les membres de la FSSSCT soient tenus informés.

Monsieur le Président précise que les études viennent tout juste de débuter.

Monsieur BELMONTE rappelle qu'il est important de les aviser afin qu'il y ait un échange constructif avec les agents. Ce qu'une réunion en tête à tête entre les agents et l'Administration ne permet pas toujours lorsque les représentants du personnel ne sont pas là. Il rappelle que les représentants ne sont pas toujours contre l'Administration. Ils sont également là pour que la prise de parole se fasse car les agents n'osent pas toujours poser les bonnes questions. Le deuxième point qu'il aimerait ajouter c'est qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant une alerte liée à un dysfonctionnement. Cela ne doit pas agacer, il s'agit juste d'une alerte. Le but étant que les choses se fassent pour éviter que cela s'enflamme un peu plus que ça ne l'est déjà.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DORGE.

Monsieur DORGE a une question sur le CIS Denain. Il demande où en est le projet de rénovation énergétique. Le CIS Denain est une vraie passoire énergétique.

Monsieur le Président précise qu'il y a plus de 100 casernes dans le Département. Tout ne peut pas être fait d'un coup.

Monsieur JACQUET donne des précisions à ce sujet. Pour Denain et Gravelines, il y a des demandes de subvention en cours auprès de la Préfecture pour bénéficier des fonds verts. Pour l'instant aucun retour n'est parvenu.

Monsieur CAMBRE a une question sur Tourcoing. Il veut être rassuré sur le fait qu'il y aura bien du chauffage l'hiver. Certains retours ont laissé penser que tout n'était peut-être pas très au point au niveau de la nouvelle chaudière.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond qu'il y a une nouvelle chaudière. Il a demandé, pour parer au problème, d'en avoir une deuxième, et que le contrat de maintenance soit très réactif. On ne doit pas laisser les agents sans chauffage. Il est prévu, dans tous les cas, l'achat d'une deuxième chaudière.

Monsieur JACQUET précise que la chaudière couvre tous les besoins. Ils prévoient une relève en cas de panne pour avoir un secours.

Monsieur CAMBRE demande s'il y a bien une deuxième chaudière qui doit arriver par la suite.

Monsieur JACQUET le lui confirme.

Monsieur DOURS revient également sur le cas de Tourcoing. Il avait déjà eu cette information. Il tient à alerter sur le fait que l'entreprise qui est chargée de remettre en route les chauffages ne fait pas d'essais avant le redémarrage effectif de l'installation. Cela inquiète les personnels. Il espère qu'il y aura une réactivité en cas de problème.

3.3 Commission Habillement

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE pour la commission habillement.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE rappelle que la commission s'est tenue le 20 septembre. Il y avait eu des remarques sur des bottes pour les agents qui chaussaient moins de 36. Il y a eu une confirmation et une commande de bottes en taille 35 pour une agente a été faite. Elle devrait les avoir sous peu.

Monsieur DOURS intervient pour faire un point là-dessus. Monsieur le Président lui donne la parole. Concernant cette paire de chaussants, il s'était trompé auparavant. Il s'agissait d'une taille 34 et non 35. Il voit bien que la demande a été clôturée. La solution proposée a été de rajouter du coton dans les chaussures pour pouvoir les mettre. Il se pose la question de savoir comment on équipe les sapeurs-pompiers parce que ce conseil de mettre du coton n'est pas pertinent. Cette agente doit avoir les mêmes équipements que les autres. Si cela n'est pas possible, comment faire ?

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE va relancer une recherche pour avoir du 34, mais il est possible qu'il n'y en ait pas.

Monsieur DOURS déplore que la réponse apportée par un gradé à l'agente a été de mettre du coton dans ses chaussures. Il ne juge pas cette réponse pertinente.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE convient, effectivement, qu'il ne s'agit pas d'une réponse pertinente.

Monsieur DOURS souhaite faire une autre intervention sur cette commission, sur la logistique en intervention. Il rappelle qu'il a toujours été demandé d'avoir cette logistique sur intervention. Or, dans le résumé, il voit qu'il est précisé que si jamais il n'y a plus de tenues de feu dans le centre de secours, il faut aller s'équiper dans un autre centre de secours. Il faut espérer que cela arrivera moins souvent. Quand cela se passe, il n'est pas possible de procéder de cette façon. Il cite le cas de Tourcoing et le fait qu'il faudra aller à Roubaix, voir à Bousbecque chercher une tenue et en attendant, cela prend une ambulance. Il y aurait des engins indisponibles. C'est la même problématique pour le G4 ou le G5 où les centres peuvent encore être plus éloignés. Il réitère la demande d'un véhicule logistique sur les interventions. Celui-ci serait demandé pour les grandes interventions uniquement. Il précise que les stocks tampons ne sont jamais à 100% de leur capacité et que pour les renouveler, il y a toujours deux ou trois jours de délai. Il a également une deuxième question, qui s'adresse davantage au Médecin-Chef, sur le port des chaussants lorsqu'une personne a été blessée ou quand les personnes ont des problèmes de tendinite. Il était prévu qu'il y ait une paire de chaussants spécifique. Est-ce que ce matériel peut être présenté aux agents qui devront les porter ? Il faudrait un peu plus de réponses sur les normes.

Monsieur le Président demande si ces échanges n'ont pas déjà eu lieu en Commission.

On le lui confirme.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise que les chaussants sont généralement adaptés sur prescription médicale. L'objectif est de répondre à des normes en parallèle sur les protections nécessaires dans le cadre de l'exercice professionnel. Dans ce cas, les

services prennent l'attache du médecin pour regarder avec lui, sur catalogue, afin de trouver les chaussants les plus adaptés. Généralement, ce travail se passe bien avec les médecins référents en groupements pour trouver la chaussure la plus adaptée. Il veut bien montrer le catalogue aux membres de la FSSST mais il ne pourra pas ramener 15 paires de chaussures. Il garantit qu'elles répondent bien aux normes.

Monsieur le Président donne la parole au Contrôleur Général GRÉGOIRE.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond sur le véhicule logistique. Il rappelle que l'Administration a dû retirer pour la deuxième fois le rapport sur l'astreinte, lors du dernier CST. S'il y avait un véhicule, il faudrait bien que quelqu'un le conduise. S'il y avait un feu le dimanche, il faudrait une astreinte. Il a demandé à Madame BATCAVE et au Lieutenant-Colonel MERCIER de retravailler là-dessus mais il n'a pas envie de représenter un dossier qui pourrait être refusé en instance.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH allait prendre la parole avant le Contrôleur Général GRÉGOIRE. Il a au final eu ses réponses mais il est un peu déçu par cette obligation d'avoir de l'astreinte pour avoir un véhicule alors que quelques années auparavant, avec Monsieur THIERY, il y avait eu, d'un commun accord, la validation pour avoir un véhicule logistique sur des feux de grande ampleur, dans le but d'éviter les stocks tampons. Ils étaient très heureux de cette décision. Aujourd'hui, il y a un retour en arrière. Il faut clairement dire les choses. Il faut savoir ce qu'il en sera.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE rappelle que le dossier des astreintes, bien qu'il ait été préparé, a été retiré en instance car les personnels ont trouvé que le dossier n'était pas abouti. Cela, après deux présentations, bien que les services aient retravaillé leur copie entre deux. Il espère qu'il y aura une forme d'intelligence collective pour avancer là-dessus. Il a surtout l'impression qu'il s'agit de problèmes très ciblés de certains agents.

Monsieur FATHALLAH lui fait remarquer qu'il s'agit peut-être d'un problème de manque de personnels.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE prend l'exemple de certaines astreintes où quand il n'y en a pas, ce n'est pas un problème. Par contre, pour certaines, par exemple pour les astreintes mécaniques, il faut de la continuité. Il faut remettre les choses dans le contexte.

Monsieur FATHALLAH est d'accord avec le Contrôleur Général GRÉGOIRE. On doit prioriser les choses. Pour les astreintes mécaniques et pour tout ce qui est décontamination, c'est également un sujet au niveau national, c'est primordial. Il réitère la demande d'un véhicule logistique. Il espère qu'il y aura de nouveau ce véhicule dans un avenir très proche.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

3.4 Commission Matériels

Monsieur le Président ouvre l'étude de la Commission Matériels. Il donne la parole au Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE rappelle que cette commission s'est également tenue le 20 septembre. Il y avait à l'ordre du jour deux DGI. Le premier DGI concernait les coffres de toit. Des centres d'incendie et de secours ont été notamment identifiés : Fort-Mardyck et Dunkerque, car il y a la présence des aspirateurs. Il y a certains matériels qui alourdissent le coffre principal. Un devis est en cours avec Magirus afin de pouvoir mettre ces coffres sur le toit, avec l'inconvénient de devoir y monter pour pouvoir chercher quelques objets, quelques agrès, surtout les trépieds pour les phares d'éclairage qui sont utilisés plus rarement. Une étude a été réalisée pour les quatre FPT du littoral et il est proposé de les équiper en coffres nouvelle génération. Un bilan sera effectué et la réflexion pourrait être de voir si cela sera déployé dans d'autres centres. Normalement, il n'y a pas lieu d'équiper d'autres FPT. Concernant le sujet de la pince portative du VSR, celle-ci fait 40 kilos depuis une dizaine d'années. Nous sommes en train de passer à l'électroportatif mais cela ne change rien au poids lorsqu'elle est en fonction. Le seul point positif c'est que la batterie qui est assez lourde vient se clipser à l'ensemble. Dans certaines étapes, ceci peut alléger la pince à découper. Il y a un programme de déploiement de l'électroportatif. Villeneuve d'Ascq est la première caserne à en être équipée. Il y aura ensuite Valenciennes. Ceci est fait dans l'ordre de sollicitation des VSR. Cela paraît logique. Un travail est lancé avec le service du Lieutenant-Colonel DUBOIS pour retravailler les gestes et postures sur la prise en main de ce matériel. Mais ce qui est certain, c'est que le poids ne pourra pas être très inférieur parce que c'est de la fonte. Le poids est imposé par l'exigence d'efficacité de l'outil. Pour découper, il faut quelque chose de particulièrement solide. C'est forcément lourd. Sur les autres points, il n'y avait pas d'autres remarques que celles des DGI.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite revenir sur les questions diverses, notamment sur le financement des renouvellements des permis poids lourds des résidents belges. Il aimerait connaître la position de l'Administration car cela fait plusieurs années que la question avait déjà été posée. L'issue n'avait pas été positive. Il souhaitait savoir si l'Administration était revenue sur ce dernier avis. Cela permettrait d'avoir une manne de conducteurs poids lourds belges et donc de conducteurs poids lourds pour le SDIS. Ce serait à un coût moindre que de refaire passer des permis aux personnels.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE demande quel en est le coût.

Monsieur DOURS répond que cela représenterait à peu près 180 euros pour un renouvellement de permis.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE demande quel est le nombre de sapeurs-pompiers qui pourraient être concernés.

Monsieur DOURS lui répond que cela représenterait environ une quarantaine de personnes.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE demande si ce permis doit être renouvelé tous les 5 ans.

Monsieur CAMBRE donne son exemple. Il est concerné. Il est résident belge et a été obligé de mettre l'adresse de la caserne pour pouvoir le renouveler gratuitement. C'était la seule façon de pouvoir le faire. Sinon, il aurait dû payer 180 euros pour pouvoir conduire des engins.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE se fait bien préciser le tarif.

Monsieur DOURS lui répond que ce tarif comprend généralement la visite chez l'ophtalmologue, chez un médecin. Il s'agit d'un circuit assez classique en France.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que cela fait partie des sujets évoqués avec le GFPP dans le cadre de la préparation du plan de formation 2024. Cela pourrait faire l'objet d'une action particulière. Il faudra voir cela avec le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaite poser une question au Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE. Pourquoi avoir choisi, avant la sortie des FPT, des coffres de toit, pour les supprimer ensuite et au final y revenir ?

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE rappelle que le but premier avait été de tout rentrer pour éviter d'aller sur le toit car cela peut être accidentogène. C'est pour cela que l'idée n'est pas d'étendre ce coffre à tous les FPT. C'était d'ailleurs le postulat des agents qui étaient présents à Douai.

Monsieur FATHALLAH revient sur ce coffre. Il est problématique dans les petites rues de le sortir car il traverse tout le fourgon, il fait 4,5 mètres. Il a fait l'expérience de le prendre lorsqu'il a fait une visite EvRP sur Tourcoing. C'est impossible à sortir ou à prendre. Il en avait d'ailleurs parlé au conseiller de prévention. Ce n'est vraiment pas adapté. Cela paraissait beau sur le papier à l'époque, mais au final, cela s'est avéré être une très mauvaise idée. C'est vraiment problématique et accidentogène. Pour le toit, les agents y vont déjà car les échelles sont accrochées entre elles et il faut y monter pour les prendre. Ici, il s'agit de matériels utilisés en fin d'intervention. Il ne s'agit pas du matériel dont on a besoin en urgence. Il y a déjà eu un DGI là-dessus. Il n'a par contre pas souvenir d'un accident d'un autre type.

Le Lieutenant-Colonel BEAUVENTRE précise qu'un RETEX sera prévu pour le Littoral. Cela sera fait au bout d'un an d'utilisation sur Fort-Mardyck et Dunkerque.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions.

Monsieur DORGE souhaite faire une remarque. Il rappelle que le Guide des techniques opérationnelles et de sauvetage précise que si on n'a pas assez de place pour les échelles, on peut en mettre sur le toit. Le GDO autorise ce genre de manœuvres.

Monsieur le Président clôture ce point.

4. BILAN DES SIGNALEMENTS

Monsieur le Président ouvre le débat sur le point 4, le bilan des signalements. Il donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que le bilan figure en annexe. Il y a des signalements qui ont été reclassés en SST. Il ne va pas refaire toute la liste. Il y a le DGI qui concerne Avesnes sur Helpe, qui est toujours ouvert. C'est pareil pour ceux de Maubeuge, de Tourcoing, d'Haubourdin qui a été évoqué précédemment, et de Fort-Mardyck.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS souhaite revenir sur le DGI de Tourcoing. Cela concerne les interventions avec la Police. Il cite l'exemple de collègues qui sont intervenus avec le JOG, l'appareil qui permet d'ouvrir les portes blindées. Le problème est que cette intervention se déroulait chez une personne qui avait fait usage de son arme par sa fenêtre et il fallait entrer chez elle avec la Police. Elle n'avait pas de matériels. Une question est d'ailleurs à se poser : pourquoi la Police n'investit-elle pas dans son matériel ? Elle réquisitionne les sapeurs-pompiers donc ceux-ci sont obligés d'y aller. Or, pour la mise en œuvre de cet appareil, il faut savoir que l'agent commence par enfoncer la porte sur le haut et celle-ci s'ouvre en partie, ensuite il déplace ce matériel et vient enfoncer par le bas. La personne chez qui on intervenait aurait très bien pu faire usage de son arme et tirer sur la porte. Elle aurait pu aussi passer son bras par la première ouverture et tirer sur le sapeur-pompier. C'est pourquoi un DGI a été rédigé. Cela fait également écho à d'autres interventions où bien souvent l'EPA est réquisitionnée pour accéder à des fenêtres chez des forcenés qui sont armés, avec un sapeur-pompier qui se retrouve dans la nacelle pour la diriger, sans protection et avec un risque pour sa vie. Les membres de la FSSSCT ont lancé ce DGI pour comprendre comment les sapeurs-pompiers pouvaient être engagés sur ce type d'interventions. Ils demandent pourquoi les forces de l'ordre n'achètent pas leur matériel et pourquoi la Police ne vient-elle pas se faire former à l'utilisation de nos matériels lorsqu'il y a des réquisitions. Il questionne le Directeur Départemental sur la manière dont il pourrait expliquer à la famille d'un agent son décès dans le cadre d'une intervention de Police, pour un forcené. Il souligne également que lorsque les sapeurs-pompiers interviennent pour la Police, cela prête à amalgame dans certains quartiers, et ils peuvent être confrontés ensuite à des interventions avec des heurts. Il souhaite avoir une réponse là-dessus.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE propose d'écrire à la DDSP pour faire remonter cette problématique. Il précise que, lors de l'utilisation des moyens aériens lors de ce type d'interventions, il ne faut pas monter dans la nacelle.

Monsieur DOURS répond que le problème est que la Police ne sait pas utiliser le matériel. Le guidage depuis le bas montre bien souvent ses limites et il est mieux géré lorsque cela se fait dans la nacelle. Il évoque également le cas du secours à la personne forcenée, où la Police vient mais se met derrière les sapeurs-pompiers et de ce fait, ces derniers ne sont pas forcément protégés de manière optimale. Il y a une intervention en particulier qui a beaucoup marqué les collègues et c'est pour cela que ce DGI a été lancé.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE évoque par ailleurs les équipements de sécurité spécifique tels le casque lourd mais aussi le gilet pare-balles mais craint qu'en s'équipant de la sorte, la Police ne reporte davantage les choses à faire sur les sapeurs-pompiers. Il propose de faire un courrier pour attirer l'attention de Monsieur le Préfet sur ces situations qui mettent en péril la vie des agents. Soit les forces de l'ordre achètent le matériel, mais il n'y croit pas trop, soit le SDIS les forme.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE a déjà vécu cette situation mais aucun sapeur-pompier n'est monté dans la nacelle dans ce cas de figure. Cela a été commandé depuis le bas. Pour autant, un DGI avait été fait. Il évoque la responsabilité de l'officier qui est sur les lieux et qui doit rappeler les règles et le fait que personne ne doit monter dans la nacelle. Il dit également qu'il n'aimerait pas être à la place du Contrôleur Général s'il devait annoncer le décès d'un collègue dans un tel cas. Ce genre de situations le dépasse. Le DGI a été posé et ce qui le dérange c'est que ce n'est évoqué qu'aujourd'hui. Il faut peut-être faire un flash sécurité, cela

existe également. A un moment donné, lorsqu'il y a un DGI, c'est qu'il y a déjà eu un débat là-dessus. L'important est également la réponse donnée à ce DGI. Il y a peut-être eu un manquement dans cette situation. On a banalisé cette situation qui, à son sens, est grave. Il faut soit un rappel par un flash sécurité ou une note auprès des officiers leur rappelant qu'en aucun cas les sapeurs-pompiers n'ont des missions de maintien de l'ordre. Cela devient un peu compliqué tout de même.

Monsieur DOURS complète en précisant que sur l'intervention faisant l'objet du présent DGI, il n'y avait pas d'officier.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE rappelle qu'il y avait eu une demande qui avait été relayée mais qui n'a jamais été suivie. Cela concernait les sapeurs-pompiers de Fort-Mardyck qui vont souvent en intervention dans les camps de migrants. Ils ne se sentaient pas du tout en sécurité et ils avaient demandé s'ils pouvaient obtenir au moins des gilets sécurisants pour parer à d'éventuels coups de couteaux, sans aller jusqu'à parler de gilets pare-balles, ce qui est déjà moins fréquent. Cette demande a été réitérée pour obtenir ce type de matériels. Les coups de couteaux peuvent être relativement fréquents dans les camps de migrants. L'investissement serait moindre. Ce serait aussi une bonne communication envers les sapeurs-pompiers qui sont confrontés à ces situations. La problématique peut se poser sur d'autres interventions dans les camps de gens du voyage.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur MARHEM.

Monsieur MARHEM précise qu'il y a un comité technique, au niveau de la DGSCGC, qui étudie la possibilité de mettre en place des boucliers pare-lames. Il y a eu des premiers retours d'expériences obtenus du SDIS de l'Oise, et cela a montré les difficultés d'usage d'un tel équipement. Les résultats et l'arbitrage du Comité de Pilotage sont attendus. Le SDIS s'intéresse également à cette problématique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS estime que cela coûterait moins cher au SDIS de préciser sa position. Ce n'est pas aux sapeurs-pompiers d'effectuer certaines interventions quand ce n'est pas sécurisé. Chacun son travail. La Police fait le sien et ensuite les sapeurs-pompiers interviennent. La position de la CGT est que les sapeurs-pompiers n'ont pas à faire le travail de la Police. Les sapeurs-pompiers doivent intervenir dans un endroit préalablement sécurisé par la Police. Si ce n'est pas sécurisé, l'intervention n'a pas lieu d'être.

Monsieur FATHALLAH ajoute un point là-dessus. Il comprend la demande des agents sur le site, néanmoins, il réitère la position de la CGT qui est d'intervenir sur une zone sécurisée. Ce n'est pas la mission des sapeurs-pompiers de sécuriser. Il cite l'exemple de la gestion des attentats, avec différentes zones d'intervention définies. Les sapeurs-pompiers attendaient pour faire du soin.

Monsieur FATHALLAH souhaite par ailleurs intervenir sur deux autres points. Sur le CODIS/CTA Villeneuve d'Ascq, une solution transitoire a été engagée, un devis est en cours. La date d'échéance est le 31 octobre. Pour le CIS Somain, la carte mère n'est plus remplaçable, car la pièce n'est plus commercialisée, un devis est en cours et sera mis à la validation de la direction avec une échéance au 31 octobre. Il demande au Lieutenant-Colonel MERCIER si dans 12 jours précisément il y aura bien une position sur les deux problématiques évoquées.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER le confirme.

Monsieur FATHALLAH ajoute qu'il sera vigilant là-dessus.

Monsieur JACQUET précise que sur Somain, il y a bien une commande en cours, en attendant il y aura un chauffage d'appoint le temps que les travaux soient effectués. Le but est d'avoir un système pérenne en fin d'année. Pour le CTA Villeneuve d'Ascq, il y a deux sujets, cette semaine, une révision des installations au niveau de la ventilation, du chauffage, pour équilibrer les températures. Sur le sujet fenêtres, la commande est en cours. Cela se fera en fin d'année pour le remplacement. Il y aura des châssis de plus petite dimension.

Monsieur FATHALLAH récapitule en disant que pour la fin de l'année ces sujets seront clos. Il remercie les services pour la réponse apportée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur POUPAERT.

Monsieur POUPAERT veut revenir sur le sujet précédent, notamment sur les interventions à risques. Il y a une formation Gestion des Violences en Intervention. Dans celle-ci, sont bien rappelés les droits et les devoirs des sapeurs-pompiers. Il est hors de question de mettre des gilets pare-balles ou des gilets pare-lames ou autres. Il devrait y avoir une obligation de faire ce stage.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

5. BILAN DES SIGNALEMENTS TRAITÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF **« ALERTE ÉTHIQUE »**

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 5. Il s'agit du bilan des signalements traités dans le cadre du dispositif « alerte éthique ». Il donne la parole à Monsieur GERMÈS.

Monsieur GERMÈS indique qu'un power point a été préparé pour exposer les données. Il est compliqué d'être totalement transparent. Ne serait-ce que pour préserver l'anonymat des lanceurs d'alerte. Il rappelle que c'est un dispositif imposé par la loi qui garantit de veiller à l'anonymat des lanceurs d'alerte. Ce dispositif est hébergé sur un serveur indépendant et est consulté par une personne extérieure au SDIS, en l'occurrence Madame POLLET, qui est professeur de droit public à l'Université Catholique de Lille. Sur le bilan chiffré, depuis mai 2022, il y a eu 48 alertes, cela inclut deux tests. En effet, des agents ont voulu tester le dispositif et ont dû être satisfaits. Il y a eu également une vingtaine de doublons. Cela veut dire qu'il y a eu plusieurs alertes qui concernaient les mêmes faits. On en arrive à un total de 24 dont 15 entre mai et décembre 2022, donc sur 8 mois. 9 depuis le début de l'année, soit sur 9 mois. Cela a diminué un peu. La frénésie du début s'est estompée. Il y a une répartition par groupements. Les groupements 4 et 5 sont davantage concernés mais cela est aussi certainement dû à la répartition des effectifs. Il n'y a pas de groupement particulièrement inquiétant. Sur la diapositive suivante, il y a la typologie des faits. Essentiellement, des harcèlements moraux ou sexuels. Ce sont les faits qui sont présentés comme tels. Cela ne veut pas dire que c'est quelque chose de forcément établi. Dans les suites données, sera déterminé le caractère sérieux ou non des alertes. Il y a aussi quelques hors sujets. Ce sont des personnes qui ne sont pas du tout dans le cadre du dispositif et qui signalaient, par exemple, des relations sexuelles consenties. Ce n'est pas traité par ce biais-là. Il y avait aussi du dysfonctionnement opérationnel, du mal-être pour lequel les personnes ont été

renvoyées directement au SSSM. Sur les suites qui ont été données, le premier niveau est une réponse simple par la référente alerte pour demander des précisions et des éléments liés au service. Cela a abouti à 5 entretiens avec les groupements territoriaux, 8 entretiens avec le GAJI, 2 changements d'affectation et un transfert auprès du PSSM et deux sanctions disciplinaires, 4 enquêtes administratives et 2 signalements au procureur de la République. Il y avait des faits qui n'intéressaient pas le SDIS. Le dispositif d'alerte ne se substitue pas à la remontée hiérarchique. Plusieurs des 24 faits déjà évoqués étaient connus du GAJI lorsque l'alerte est arrivée. Ce à quoi le SDIS s'engage et cela a été vérifié c'est que 100 % des lanceurs d'alerte obtiennent une réponse. Quand on émet une alerte, on obtient un numéro qui permet d'échanger avec la référente alertes. Il y a un suivi sur les suites qui ont été données. Juste pour l'anecdote qui illustre la neutralité du dispositif, ce n'est pas forcément celui qui se plaint qui est victime, dans certains cas c'est le lanceur d'alerte qui est à l'origine des faits. La personne a dû penser qu'en anticipant sur l'alerte, elle passerait entre les mailles du filet. Ce n'est pas une bonne idée. Ce qui s'observe dans les chiffres se retrouve également dans la qualité et le sérieux des alertes. On observe que celles-ci sont moins nombreuses mais de plus en plus sérieuses. C'est mieux étayé. Ce sont des faits qui relèvent davantage de la plateforme. Ce sont des choses qui méritent un traitement plus précis.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH veut rappeler qu'il est contre les documents sur table et la projection. Il peut y avoir plein de questions et ce n'est pas le lieu ni l'endroit où l'on peut analyser les documents et poser les questions ensuite. Il souhaiterait à l'avenir pouvoir disposer des documents en amont pour pouvoir bien les étudier. A moins qu'il n'y ait un motif valable à la non transmission.

Monsieur GERMÈS explique que Madame POLLET est professeur des Universités et c'était extrêmement chargé pour elle en septembre. Il n'a pu la voir que le 10 octobre. Le temps de compiler les chiffres, le délai de transmission aux membres était dépassé. Ce qui est présenté est assez simplifié en raison du respect de l'anonymat. Il a été pris le parti de le diffuser aujourd'hui et non pas de l'envoyer.

Monsieur FATHALLAH répond que cela aurait pu faire l'objet de la prochaine réunion de la FSSSCT s'il n'y avait pas d'urgence dans ce dossier. Néanmoins, il demande à ce que ces documents leur soient transférés si c'est possible.

Monsieur GERMÈS lui confirme que cela est prévu. Des membres de la CGT avaient été consultés le lundi précédent cette instance et il avait été arrêté de transmettre les documents à tous les membres de la FSSSCT.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

6. RAPPORT SUR LES ÉMEUTES URBAINES

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 6. Il s'agit du rapport sur les émeutes urbaines. Il donne la parole au Lieutenant-Colonel MARESCHI.

Le Lieutenant-Colonel MARESCHI présente un premier RETEX sur les violences urbaines qui se sont déroulées du 27 juin au 3 juillet 2023. Il y a trois axes. Le premier concerne les

enseignements globaux sur l'événement. Le deuxième c'est une appréciation qualitative de l'événement. Il y a également les premières conclusions et les préconisations. Premiers enseignements : les interventions se sont situées entre le 27 juin et le 3 juillet. Le tableau reprend les interventions par nature et par sinistre. Il y a un pic d'interventions les jeudi 29 et vendredi 30 juin : 238 et 252 interventions. Il y a les typologies des sinistres, notamment feux de détritiques et feux de VL : 403 et 243 interventions. De même, ces diagrammes relatent le nombre d'interventions par nuit. On reprend le nombre d'interventions maximum les jeudi 29 et vendredi 30 juin. Tout en bas, il y a les tableaux qui rappellent le nombre d'appels reçus par les CTA. Là aussi, on voit qu'il y a eu des pics le 29 juin, le 30 juin et le 1^{er} juillet, pour un total d'augmentation de 70 % du nombre d'appels sur les deux CTA. On a une répartition sur les groupements territoriaux, sans surprise, ce sont les groupements 2,3 et 4 qui sont les plus impactés avec respectivement 232, 224 et 249 interventions. Pour faire une analyse plus affinée par CIS, on se rend compte qu'il y a 20 CIS qui ont été les plus impactés. Ce sont ceux repris dans le slide mais 62 CIS ont effectué au moins une intervention dans ce contexte. Il y a 3 CIS qui ont fait plus de 50 interventions : Roubaix, Valenciennes et Lille-Bouvines. Les mesures d'adaptation prises par le SDIS du Nord : au plus fort du dispositif, pendant la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, avaient été mobilisés 305 sapeurs-pompiers de garde en plus des 400 sapeurs-pompiers habituels. Huit groupes incendie constitués de 2 FPT et d'un chef de groupe étaient mobilisés et prépositionnés dans les CIS ou sur le terrain avec la Police, notamment à Roubaix, Fort-Mardyck, Maubeuge, Douai et des dispositifs police à Villeneuve d'Ascq et Tourcoing. Ont été mobilisés également deux groupes SSUAP à Roubaix et Fort-Mardyck. Ont été constitués des dispositifs opérationnels de 10 engins chacun pour effectuer des missions incendie, SSUAP et commandement, qui étaient prépositionnés au CTA, au CIS Villeneuve d'Ascq et Valenciennes. Huit officiers ont été mobilisés dans les postes de commandements du SDIS et interservices. La Police, la cellule d'appui et de renseignement du CODIS, le centre opérationnel départemental, les salles sites de la Police, et les CSU, les centres de surveillance urbains. Il y a eu un renforcement des effectifs dans 12 CIS où a été mis en place un piquet unique sur les engins pompes, les VSAV, les MEA. Il s'agissait de Dunkerque, Fort-Mardyck, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Lille-Bouvines, Lille-Littré, Lille-Malus, Douai, Valenciennes, Maubeuge et Denain. Ont été placés également 6 SP en garde dans les 73 CIS SPV. On a renforcé les deux CTA et on a activé la SAR-CODIS. On peut relever une très forte implication du PSSM et de la pharmacie à usage interne, notamment pour l'armement des colonnes des réserves en plus des VLI sur le passage régulier des CIS impactés sur les 6 jours consécutifs. Ces retours ont été très appréciés. Il y a eu le doublement de l'astreinte des psychologues ; l'envoi à l'ensemble des agents du SDIS d'un mail traitant des risques psychologiques ; la réactivité de la PUI pour armer en matériels les réserves opérationnelles. Il a été instauré également une astreinte logistique H24 pour tout ce qui était matériels, engins, tuyaux et air respirable. Il y a eu une très forte implication de toute la chaîne de commandement et des chefs CIS. Il y a eu une forte mobilisation générale des agents du SDIS dans son ensemble. La logistique de soutien était assurée à la fois par la sollicitation du VLR Santes mais aussi par les amicales. Pour information, le SDIS a pris en charge tout ce que les amicales locales avaient engagé. Il y a eu une suspension des interventions en carence des transporteurs sanitaires privés. C'est une des premières dispositions prises par le SDIS. Au plus fort de l'engagement, il y avait sur intervention, 122 engins, dont 68 engins incendie qui comptabilisaient 524 sapeurs-pompiers. Pour le retour qualitatif sur cet événement, pour ce premier RETEX, ont été démarchés les CIS de Dunkerque, Tourcoing, Roubaix, Lille-Littré, Lille-Malus, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai et Douai. Les premiers éléments qui en ressortent sont que tout le territoire a été touché par les violences urbaines. L'impact est

beaucoup plus vaste que ce que nous avons pu connaître jusqu'à présent. De nombreux émeutiers ont été identifiés et il y avait parfois des regroupements de plus de 100 personnes. Fait nouveau, les sapeurs-pompiers deviennent des cibles directes pour les émeutiers. 13 véhicules ont été endommagés et du petit matériel volé. Il y a un exemple avec la photo projetée de mortier d'artifice qui a été utilisé comme une arme à la fois contre les forces de sécurité intérieure et les sapeurs-pompiers. Autre retour, c'est une nouveauté dans le cadre des violences urbaines, les établissements recevant du public et les bâtiments deviennent des cibles directes d'attaques avec la volonté de piller et de détruire les lieux liés aux services publics : mairies, écoles, locaux sociaux et médiathèques ont été attaqués, de même que les magasins, les centres commerciaux et les lieux de loisirs (les cinémas, les bowlings, les restaurants), même un hôtel de nuit en présence du public. Ils ne reculent devant rien. Sur certaines opérations, les émeutiers ont empêché les secours d'accéder aux bâtiments, d'où la nécessaire prise en compte psychologique pour les sapeurs-pompiers. Au moins 3 CIS : Roubaix, Lille-Bouvines et Valenciennes ont vu des rassemblements d'émeutiers devant les accès. Seules des interventions rapides des forces de l'ordre ont permis d'empêcher ces entraves. Les premières conclusions consistent à dire que ces événements marquent une étape dans le phénomène des violences urbaines. Les sapeurs-pompiers sont devenus directement des cibles des émeutiers, faisant face à des armes avec une volonté de blesser les agents. Les établissements recevant du public ont été la cible des émeutes avec des mises à feu. Il en a découlé des premières recommandations, qui ont été soumises au Directeur Départemental. Ne pas engager un agent seul, que ce soit dans le cadre du commandement ou d'un véhicule léger. Adapter les trains de départ en temps réel. Activer et développer le plan de continuité d'activité pour assurer la durabilité dans le temps du dispositif. Effectivement, nous avons tenu sur ces violences urbaines mais rien ne laisse présager que si cela s'était installé dans le temps sur 15 jours, 3 semaines, 1 mois, nous n'aurions pas rencontré des difficultés. D'où l'idée d'activer et de développer le plan de continuité d'activité. Il faut également étudier les solutions pour nos engins. Par exemple, équiper l'ensemble des engins de films anti éclats, et toute autre solution permettant d'accroître la sécurité des intervenants. Réaliser une étude de sécurisation de l'ensemble des CIS, projecteurs et caméras aux entrées avec système d'enregistrement, grilles anti effractions, fenêtres équipées en verre sécurisé, aménagement des abords des CIS pour éviter le dépôt de poubelles. Sensibiliser les personnels sur les gestes à effectuer en cas de crise. Ce sont les premiers éléments de RETEX et enseignements que nous avons pu tirer de cet événement.

Monsieur le Président remercie à nouveau l'ensemble des agents du SDIS du Nord pour la gestion de cette période qui a été particulièrement compliquée et où les sapeurs-pompiers en intervention étaient en première ligne. Comme la présentation l'a mentionné, les sapeurs-pompiers étaient directement ciblés. Il remercie les agents de leur mobilisation au nom de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Celle-ci a permis de faire face à cette période particulièrement difficile. Il s'était rendu au CODIS dans la nuit du jeudi au vendredi, il a vu comment cela se passait et il tient vraiment à féliciter les agents et à les remercier. Il espère ne pas revoir trop souvent de tels événements. Malheureusement, les situations évoluent et aujourd'hui nous sommes sur un risque attentat. Nous ne sommes jamais tranquilles. Il ouvre le débat sur ce point.

Monsieur le Président donne la parole à Madame EVRARD.

Madame EVRARD veut s'associer à Monsieur le Président par rapport aux remerciements. Elle veut remercier les sapeurs-pompiers mais également les forces de l'ordre qui sont

intervenues pendant toute cette période compliquée. Elle espère également ne pas revoir cela dans les mois et les années à venir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH remercie les services pour ce diaporama. Il va faire la même remarque que précédemment. Il avait posé toutes les questions mais, avec le diaporama, l'ensemble des questions a trouvé ses réponses. Il aurait été préférable d'avoir ce document en amont pour en faire une bonne analyse. Il rejoint les services sur la conclusion et notamment sur la projection sur les véhicules et les CIS. Il aimerait par la suite avoir un point d'information ou d'étape pour voir les sites qui restent à sécuriser, notamment par le barrièrage, les caméras, etc. Il a connaissance de sites qui ne sont pas sécurisés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE dit qu'avec les événements, de nos jours, ils rencontrent des situations auxquelles ils ne sont pas habitués. Quand il a commencé à être sapeur-pompier, on ne parlait pas de gilets pare-balles, pare-lames. Cela est un peu compliqué. Pour autant, il s'interroge sur le fait qu'il soit intéressant de mettre tous les œufs dans le même panier, notamment en regroupant les services publics dans un même lieu. Il essaye de se mettre dans la tête des personnes en face et le fait de regrouper parfois tous les services publics dans le même endroit n'est pas forcément, en de telles circonstances, une bonne idée. L'idée a dû trotter dans la tête de certains qu'ils auraient pu investir un centre de secours et ainsi bloquer le positionnement des secours et des engins. Un RETEX peut permettre de savoir s'il y a un intérêt à faire les choses de cette manière. Aujourd'hui, il y a cet événement particulier sur les attentats, sur le territoire français, le niveau d'alerte a encore été augmenté. Pour autant, il a été choqué d'avoir entendu sur les ondes, ce dimanche, qu'il y avait un abandon de caserne. Cela l'interpelle. Il interroge le Directeur Départemental pour savoir si, dans le cadre opérationnel, il est normal, aujourd'hui, d'entendre qu'il y a un abandon de caserne. C'est assez aberrant d'être en niveau vigipirate et de savoir, sur les ondes, que l'on peut entrer dans une caserne. Ce phénomène le dérange. Il faut au moins une personne qui peut se barricader et appeler au secours, sinon on laisse la porte ouverte à toutes les dégradations possibles et inimaginables. C'est tout l'intérêt d'en débattre dans cette instance et d'être force de proposition.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise que les consignes n'ont été traduites que lundi. Il y a quand même un certain nombre de questions qui peuvent se poser. Est-il préférable d'avoir quelqu'un tout seul qui se fait agresser ? Ce raisonnement est valable pour les émeutes. Est-ce que le fait d'avoir concentré des moyens à certains endroits, il pense à Valenciennes, où il n'y a qu'une sortie, n'est pas problématique ? Les services travaillent là-dessus. Il y a aussi des questions qui se posent sur la proximité des locaux avec les autres services, comme la police municipale. Il faut effectivement renforcer la sécurisation. La situation concerne aussi Lille-Bouvines, avec les vitres, c'est sensible. Si quelqu'un lance un cocktail molotov, cela peut être très compliqué et on ne pourrait plus sortir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BELMONTE.

Monsieur BELMONTE évoque la dernière réunion de la FSSSCT où il y avait parfois la volonté de rassembler plusieurs entités comme la police municipale, la caserne, etc. Aujourd'hui on doit peut-être se poser la question de la pertinence d'une telle approche au regard de ces événements. Finalement, mettre toutes les forces intérieures dans un même

bâtiment pour mutualiser, ne serait-ce pas une erreur ? S'il y a un problème, toutes les forces seraient bloquées.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise qu'il avait informé le Préfet directement et dès qu'il y avait des problèmes, il envoyait les forces de sécurité. Heureusement, il n'y a pas eu de blessés et les forces de sécurité étaient mobilisées. Il y a eu une très forte réactivité.

Monsieur le Président confirme qu'il en a été témoin.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE revient sur la sécurisation du CTA / CODIS. Dans ce genre de moments, la sécurité au niveau du CTA devrait être renforcée. Si des émeutiers venaient à entrer à l'intérieur du CTA, ce serait le blackout pour le Département. Il faut peut-être positionner un agent de sécurité ou au moins quelqu'un car le portail du CTA s'ouvre et il y a une temporisation avant qu'il ne se referme. Pendant ce temps, on peut s'introduire dans l'enceinte. La sécurité du CTA/ CODIS n'est pas optimale pour lui.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE lui répond qu'un audit est mené par le cabinet Veritas sur un certain nombre de sites et un rapport va être rendu. Il permettra de faire des propositions en terme de sécurisation. Là aussi, avec Nexsis, nous pourrions rebasculer tout le dispositif ailleurs dans le Département mais nous n'y sommes pas encore. Ce sont des éléments qui contribuent tout de même à améliorer la sécurité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DORGE.

Monsieur DORGE évoque la sécurisation des sites. Quand on parle de mettre des caméras, le réflexe est d'opposer tout de suite la CNIL mais à un moment ne serait-ce pas aussi judicieux de les mettre ? C'est contraignant mais cela pourrait apporter une plus-value dans les différents CIS.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE répond qu'il faut quelqu'un derrière ces caméras. Il faut ces personnes pour pouvoir agir en temps réel. Il est déjà prévu d'attendre l'audit de Véritas pour proposer des solutions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS se demande si pour les caméras il ne serait pas plus judicieux de voir avec la police, les mairies, car il y a la police municipale avec la visio en ville. Ils ont toujours quelqu'un en permanence sur place. Cela ne servira pas spécialement au SDIS d'avoir les caméras dans le centre de secours.

Monsieur MARHEM précise que sur les caméras, il y en a de plusieurs types. On parle beaucoup des caméras embarquées. Pour celles-ci, la loi Matras a posé la possibilité d'en avoir mais le décret n'a pas été pris. Cela ne semble pas être la priorité aujourd'hui. Le lien avec le CSU a été important pendant toute la période des émeutes urbaines. Il y avait des commissaires de la Police Nationale au sein du CSU. Il y avait un officier de liaison qui était bien présent aussi et il était en communication avec le CODIS et avec l'ensemble des centres de secours. C'était déjà une première réponse pour mettre en lien les différents services.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interventions. Il n'y en a pas.

7. ORGANIGRAMME DU PSSM

-Sortie définitive de Monsieur ROLLAND lors de l'étude de ce point –

Monsieur le Président ouvre l'étude du point 7 sur l'organigramme du PSSM. Il donne la parole au Médecin-Chef LERQUET.

Le Médecin-Chef LERQUET explique que l'organigramme du Pôle Santé et Secours Médical ne sort pas de nulle part. Cet organigramme veut définir une bonne méthodologie de travail au sein du Pôle. C'est un outil qui va permettre l'exécution d'un projet de service. Il a été élaboré en parallèle du plan stratégique de l'établissement pour que tout se passe du mieux possible. Ce projet de service a pour axe principal la santé des agents. C'est clairement porté par le Pôle Santé actuellement. Le deuxième axe sur lequel il insiste beaucoup est la qualité du service rendu. Le travail fait au sein du Pôle doit être particulièrement qualitatif. Ce travail ne pourra être profitable pour tous que si nous nous inscrivons dans une transversalité au sein du Pôle et au sein du SDIS. Le troisième axe de ce projet de service est la proximité que l'on doit avoir avec les structures opérationnelles. Pour l'élaboration de ces axes, il s'agissait d'affirmer les missions du PSSM, le renfort sur la présence du Pôle dans les territoires, de moduler les présences en fonction du volume d'activités qu'il y avait dans chacun des territoires, de favoriser complémentarité et transversalité à la fois au sein du Pôle et au sein du SDIS, de mettre en valeur notre ressource volontaire, de créer un service d'administration générale qui est un élément de transversalité et de continuité de service et puis d'intégrer un certain nombre de nouvelles compétences. Il pense à la médecine du travail avec un médecin du travail, une infirmière du travail, un concepteur de formation SUAP, un préparateur en pharmacie, et un technicien biomédical que le SDIS peine encore un peu à recruter aujourd'hui. Pour l'organisation du Pôle : il y a le Médecin-Chef et le service Administration Générale ; trois groupements fonctionnels : un Groupement santé, un Groupement appui aux opérations et enseignement et un Groupement pharmacie. Il y a également au sein du groupement santé, un service fonctionnel de prévention et santé au travail. Au sein du groupement pharmacie, il y a la pharmacie à usage intérieur. Il y a quatre services territorialisés de santé. Par ailleurs, des unités fonctionnelles sont rattachées aux groupements fonctionnels. En terme de personnels, il est prévu d'avoir 9 médecins professionnels dont 6 qui seront affectés dans les territoires. Sachant qu'à l'horizon du mois de novembre, l'effectif sera à peu près à 7,5. Il y a 9 infirmiers ou cadres de santé. 6 sont dans les territoires. L'effectif ici est plein. Il y a deux pharmaciennes professionnelles. Un médecin du travail qui arrivera au mois de novembre. Une infirmière du travail qui est en poste depuis déjà de nombreuses années. Une cadre administrative à la tête du service d'administration générale. 8 assistantes pour l'ensemble du Pôle. Un coordonnateur matériel qui reste à recruter. Une préparatrice en pharmacie, un agent technique pharmacie. Puis, il y a toute la ressource volontaire. Plus de 300 volontaires dans leur diversité. Ils sont en majorité affectés dans les services territorialisés de santé. Il n'y a que les ressources très particulières qui sont affectées directement à la direction du Pôle ou dans les groupements fonctionnels. L'organigramme est détaillé avec tous les noms. Pour revenir plus particulièrement sur le Groupement Santé qui est quand même la colonne vertébrale du Pôle d'un point de vue idéologique, il est dirigé par un médecin professionnel assisté par un cadre de santé. Il dirige un service de santé et de prévention au travail, dans lequel il y a le médecin du travail et l'infirmière du travail. Ensuite, un certain nombre d'unités fonctionnelles ont été déclinées, notamment l'unité de soutien psychologique, l'unité des kinés, l'unité diététique, l'unité d'addictologie et l'unité de sages-femmes. Une unité de sages-femmes qui

fera peut-être sourire mais l'idée étant d'utiliser les compétences d'un maïeuticien eu égard à la féminisation du corps départemental et pour un ensemble de questions spécifiques autour du métier de sapeur-pompier et de la féminisation. Ce groupement est particulièrement dynamique. En ce qui concerne les rôles de chacun, le Médecin-Chef est le conseiller du Directeur pour les questions de santé. Il fait fonctionner les services. Il a une fonction de représentation avec les partenaires extérieurs et notamment avec les structures hospitalières, le SAMU et l'ARS. Pour les sapeurs-pompiers, il peut exercer une décision de recours pour les décisions d'aptitude prises dans les territoires. Le service d'administration générale a pour mission de coordonner l'ensemble des assistantes du Pôle et pas uniquement de son service. Il y a également la coordination RH et Budget. Il y a une mission d'assistance du Médecin-Chef et des groupements fonctionnels. Le Groupement Santé est la colonne vertébrale idéologique du Pôle avec la coordination de l'aptitude, à la fois des volontaires et des professionnels, la coordination du SSO et notamment de l'unité de soutien psychologique, de la médecine du travail des PATS et des actions de médecine préventive à la fois pour les pompiers professionnels, volontaires, et les agents administratifs. Le Groupement Appui aux opérations et enseignement, qui coordonne les activités du Pôle et des VLI notamment, est chargé de la conception des formations SUAP, la conception et le suivi des parcours de professionnalisation des agents du Pôle, qu'ils soient professionnels ou volontaires, la coordination de l'OSC, et des vétérinaires qui ont une mission double à la fois dans le cadre du secours animalier d'urgence et dans le cadre du suivi des chiens cynotechniques, en parallèle de ce que nous faisons pour les sapeurs-pompiers. Il est également en charge du développement des actions scientifiques du Pôle. Il mène de manière transversale des études et des recherches. Le Groupement Pharmacie s'occupe de la gestion du monopole pharmaceutique, c'est-à-dire des médicaments et des dispositifs médicaux. Il assure également la gestion du matériel biomédical. Il a un rôle d'expertise et de suivi des matériels médico-secouristes. Il a par ailleurs une compétence en matière de risques NRBC, particulièrement en risques biologiques. Il a une compétence en terme d'hygiène des soins et l'hygiène des VSAV notamment. Enfin, il y a les services territorialisés de santé, qui sont vraiment la colonne vertébrale sur l'aspect effecteur du Pôle. Ils ont pour mission de coordonner la ressource volontaire des services territorialisés, de réaliser des visites médicales et pas juste d'aptitude des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Il y a la démarche d'aptitude mais pas que. Il y aura de plus en plus de démarches de prévention, la réalisation des actions de formation SUAP au plus proche des sapeurs-pompiers et des casernes et également une mission de représentation du Médecin-Chef et de relation avec les centres de secours et les groupements territoriaux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CAMBRE.

Monsieur CAMBRE veut avoir la position du Médecin-Chef sur un sujet. Des délégués au sein des centres d'incendie et de secours signalent qu'il y a beaucoup de personnels sapeurs-pompiers professionnels qui sont relevés du service incendie par rapport à leur IMC. Il y en a certainement pour lesquels ceci est justifié. Il ne se positionnera pas là-dessus et il ne contestera pas l'avis médical. Pour autant, il y en a d'autres qui passent largement leur ICP. Certains sont juste costauds et ils sont parfois relevés du service d'incendie parce qu'ils ont pris deux kilos par rapport à l'année précédente. Ils sont donc affectés au VSAV ou au standard. Il aimerait bien savoir si cette règle va être uniformisée aux sapeurs-pompiers volontaires. Il y a plein d'exemples avec ceux-ci, sans parler de la féminisation même si cela ne pose pas de problème dans l'absolu. Il y a des différences d'acceptation au niveau des paliers. Il trouve qu'il y a deux poids deux mesures bien que tout le monde fasse la même chose sur les interventions. Il y a parfois un problème à recruter du personnel avec des

paliers faibles, palier 2, type marche rapide. On n'arrive pas à aller plus vite que de la marche rapide et on peut être recruté sapeur-pompier volontaire au SDIS 59. Il aimerait donc avoir l'avis du Médecin-Chef et savoir si l'on va uniformiser ou pas les règles à ce niveau.

Le Médecin-Chef LERQUET trouve que les remarques sont pertinentes. Pour certaines, ce n'est pas le service de santé qui a les réponses à son niveau. La volonté est de ne pas faire de distinction en terme d'aptitude entre un sapeur-pompier professionnel et un sapeur-pompier volontaire puisque lorsqu'ils sont sur intervention, ils sont soumis aux mêmes risques. Les textes réglementaires sont les mêmes. Y sont évoqués les sapeurs-pompiers sans distinction entre le professionnel et le volontaire. La différence qu'il y a néanmoins entre les deux, c'est qu'un professionnel, lorsqu'il est recruté, est soumis à une série de tests physiques assez intenses. Un sapeur-pompier professionnel, lorsqu'il arrive au SDIS a déjà un certain niveau. Les volontaires ne sont pas testés préalablement en terme de condition physique. Il peut effectivement y avoir un écart et nous nous en rendons compte une fois qu'ils sont recrutés, avec les premiers ICP. Il y a peut-être une marge de progression à trouver. Néanmoins, il faut aussi distinguer la condition physique de l'état de santé. On peut avoir une très bonne condition physique et pour autant avoir des problèmes de santé. Nous avons eu un tragique exemple il y a quelques semaines à Iwuy. Cette personne avait une très bonne condition physique. Pour autant, elle a eu un problème de santé et elle s'est effondrée. Régulièrement, des personnes sont mises à l'écart bien que les ICP sont bons, mais des ICP corrects ne sont pas pour autant sécurisants en terme de risques et de problèmes de santé. Les ICP sont récupérés dans MEDISAP et ils vont pouvoir être exploités. Des seuils ne peuvent pas être mis pour autant. Il faut progresser mais nous ne pouvons pas décréter de seuil par rapport aux ICP du jour au lendemain. Il faut avoir conscience que la situation peut être améliorée. Il faudra tous y contribuer et avoir pour objectif, demain, que tous les sapeurs-pompiers puissent avoir une meilleure condition physique, puisque c'est un des éléments qui contribuent à leur bonne santé, et surtout à leur sécurité.

Monsieur CAMBRE souhaite évoquer un autre sujet. Sur les interventions, les sapeurs-pompiers passent plus de temps à attendre pour faire un bilan au centre 15. Ensuite, il y a le problème de la file d'attente dans les hôpitaux où ils se retrouvent derrière les privés et même derrière des particuliers, pour pouvoir faire l'entrée administrative. Il est pris beaucoup plus de temps pour faire de l'administratif que pour l'intervention en elle-même. Pendant ce temps-là, les ambulances ne sont pas disponibles sur secteur.

Le Contrôleur Général GRÉGOIRE précise qu'il faut vraiment le faire remonter à l'Officier CODIS.

Monsieur CAMBRE précise que cela fait des mois voire des années que cela est remonté mais cela se dégrade encore et de plus en plus. Il aimerait savoir s'il y a des réunions qui sont programmées pour pouvoir améliorer les choses, notamment avec le SAMU. Il aimerait savoir si des consignes pouvaient être transmises aux urgences des hôpitaux pour accélérer la prise en charge par la fixation d'un temps d'attente raisonnable. Nous avons parfois des remontées sur Lille, où au CHR et à Saint-Vincent, les personnels attendent 45 minutes dans le sas des urgences. Ce qui est presque équivalent au temps de deux interventions.

Monsieur LANDAS souhaite faire un petit aparté au sujet de l'accident d'Iwuy. Il a une remarque à faire par rapport à la communication du SDIS sur la page Facebook. Quand il y a eu l'incident à Iwuy, à peine quatre heures après, une publication était faite sur les ICP de

Bouchain, situé à quelques kilomètres de là. Il faudrait faire une corrélation entre la communication du SDIS en lien avec le CODIS car celle-ci a beaucoup choqué.

Monsieur DOURS a une question concernant les prises de sang. Il aimerait savoir si le souci qui avait été rencontré est réglé et si maintenant le SDIS a un marché. Il y a des collègues qui sont aptes temporairement sans avoir accès à cette prise de sang.

Le Médecin-Chef LERQUET précise que ce problème est réglé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH a une question à l'attention du Médecin-Chef. Quand il a vu l'organigramme, il l'a trouvé un peu conséquent. Il a une vision du service médical qui a pour fonction principale le soutien sanitaire et les visites médicales. Il a peur qu'à trop se diversifier on perde l'essence même de l'existence de ce service. A ce jour, on peut noter qu'il n'y a pas encore de médecin de prévention, même s'il pense que Madame LETRILLART va arriver.

Le Médecin-Chef LERQUET répond que cela fait déjà quelques mois que ce médecin dépanne le SDIS depuis le départ de M. POUPART. Elle vient, sans être recrutée, sur un temps plein. Elle est vacataire. Elle est présente toutes les semaines.

Monsieur FATHALLAH rappelle la raison de la peur à trop se diversifier. Il prend l'exemple de l'accident de Vieux-Condé où le VLI a mis plus d'une heure trente pour arriver sur les lieux pour un sapeur-pompier blessé. Légitimement cela fait se poser des questions. Avant de se diversifier, est-ce qu'il ne faut pas déjà s'assurer que nos services soient en effectifs suffisants ?

Le Médecin-Chef LERQUET pense qu'il n'y a pas de dispersion. Tout ce qui est dans l'organigramme correspond aux missions telles qu'elles figurent dans le CGCT. Il y a une action prioritaire qui est menée sur la santé des sapeurs-pompiers. Cela n'a jamais vraiment été fait par ses prédécesseurs. Le PSSM a un rôle à jouer auprès des personnels sur les actions de formation par rapport au SUAP, d'autant plus que, demain, sera évoqué les techniciens de soins d'urgence. Le fait de vouloir assurer toutes ces missions ne vide pas les VLI pour autant. Les VLI sont vides, aujourd'hui, car il y a des problèmes de recrutement et d'attractivité par rapport aux volontaires. Régulièrement, nous avons aujourd'hui des VLI qui sont hors service, faute de personnels. Ce qui explique que le délai d'arrivée était long sur Vieux-Condé car la VLI n'était pas opérationnelle. Le CTA a attendu que la relève du matin soit là pour l'engager. Ce qui est, à son avis, très discutable.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FOURNIER.

Monsieur FOURNIER aimerait savoir si les médecins de groupement sont autorisés à faire des ordonnances et qui prend en charge les dépassements d'honoraires lorsque à l'issue d'une visite médicale un sapeur-pompier doit faire un examen complémentaire (cardiaque, clinique du sommeil...). A ce jour, les dépassements d'honoraires sont à la charge de l'agent. Il cite l'exemple de la clinique du sommeil pour laquelle un examen est facturé en dépassement d'honoraires à 200 euros. Il rappelle, par ailleurs, que les agents doivent passer chez leur médecin traitant pour avoir les ordonnances pour obtenir ces examens.

Le Médecin-Chef LERQUET rappelle que les médecins de groupement ne sont pas habilités à faire des ordonnances car il s'agit de médecins de prévention et si cela était pratiqué, ces médecins seraient considérés comme étant en pratique déloyale. Accessoirement, la

sécurité sociale n'ayant pas référencé les médecins du SDIS comme médecins pouvant pratiquer des soins, elle pourrait ne pas rembourser tous les soins. Pour autant, il a bien conscience que les examens qui sont demandés pour la détermination de l'aptitude ont un coût et parfois il est difficile d'accéder à ces examens parce que la médecine de ville et les hôpitaux sont surchargés. Bon nombre d'agents n'a d'ailleurs pas de médecin traitant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DOURS.

Monsieur DOURS revient sur la question de Vieux-Condé. Il se demande comment un sapeur-pompier victime, avec une certaine gravité, puisse patienter deux heures sur intervention, parce qu'on attendait une VLI. Il estime qu'il y a des SMUR qui pouvaient arriver. Il y a des services d'urgence qui sont attirés pour gérer ce type d'urgence. Apparemment, il y aurait eu d'autres interventions concernées par ce problème. Ce n'est pas au PSSM, surtout à une infirmière, de venir en VLI, de faire le travail d'un SMUR, qui, lui, dispose d'un médecin. Il aimerait avoir une explication là-dessus. Les sapeurs-pompiers victimes se retrouvent moins bien traités qu'une autre victime. Il évoque aussi les attentes aux centres hospitaliers. Il pense qu'à force de rapporter à l'hôpital des cas moins urgents que certains particuliers qui se présentent d'eux-mêmes à l'hôpital, il n'y a plus de tri et tout le monde est traité de la même manière par ces structures.

Le Médecin-Chef LERQUET estime effectivement qu'il ne doit pas y avoir de perte de chance pour le sapeur-pompier. Quand il y a la disponibilité d'un moyen PSSM, on l'engage mais cela ne doit pas exclure qu'on puisse parallèlement déclencher en cas d'urgence vitale un équipage SMUR. Un point va être fait avec le Lieutenant-Colonel MARESCHI sur le RO et le RDDPO à ce niveau. Cela sera clairement noté.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DORGE en lui précisant que c'est le dernier échange qu'il autorise sachant que l'ordre du jour à traiter est encore important.

Monsieur DORGE souhaite savoir si le PSSM va recruter un psychiatre. Madame MEZERETTE faisait très bien son travail au niveau des RPS mais en regardant l'organigramme il ne voit pas trace d'un psychiatre.

Le Médecin-Chef LERQUET précise qu'il n'y a pas de psychiatre. Madame MEZERETTE a souhaité prolonger sa disponibilité. A ce jour, il n'y a pas d'autre psychiatre volontaire.

8. RÈGLEMENT D'ORGANISATION DES FORMATIONS FEU RÉEL

Monsieur le Président ouvre l'étude de ce point portant sur le règlement d'organisation des formations feu réel. Il donne la parole au Lieutenant-Colonel DESORMEAUX.

Le Lieutenant-Colonel DESORMEAUX commence par un bref historique sur la construction du COEPT. Cet outil départemental est le fruit d'un développement entamé en 2008 par l'implantation de caissons maritimes assemblés. Il s'est poursuivi en 2018 par l'implantation d'un simulateur d'observation ainsi que par la construction d'un bâtiment de manœuvre fumée froide. En 2022 le simulateur existant se voit agrandi et doté d'une extension. Distribué à présent en R+2, celle-ci permet le travail de reconnaissance en fumée chaude, ainsi que la mise en œuvre des techniques de sauvetage, de forçage ou le travail de techniques de lance. Depuis quelques années, nous constatons une montée constante et progressive des formations avec des contextualisations opérationnelles assez poussées. Nous sommes passés à 3 jours de formation pour les équipiers et les chefs d'équipe professionnels et volontaires, initialement cela représentait une journée. Il y a eu une évolution importante dans les outils de formation en feu réel qui nécessitent de la part des formateurs une réelle maîtrise. Concernant les enjeux, il faut garantir en permanence la sécurité des stagiaires et des formateurs durant chaque action de formation en feu réel. Cela passe par la prévention des risques, notamment ceux liés à la toxicité des fumées. Le but commun est d'améliorer la capacité opérationnelle des sapeurs-pompiers chefs d'équipe, chefs d'agrès tous engins dans le domaine de l'incendie. Il y a plusieurs objectifs : maintenir ou améliorer la formation des formateurs ; structurer l'activité de formateur feu réel ; améliorer le suivi du formateur ; améliorer la prévention des risques autour de la formation en feu réel. Ceci est l'objet du règlement d'organisation des formations en feu réel. Celui-ci s'organise autour de quatre points : les ressources humaines avec le recrutement et la formation des formateurs ; les ressources techniques et pédagogiques avec les outils à taille réelle et les outils à taille réduite ; la création d'un système de management de la sécurité avec une liste des risques encourus, les EPI, la gestion des incidents, les possibles améliorations continues et le soutien et le suivi médical ; enfin, les déroulements pédagogiques prévus avec les volumes et les contenus des formations.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LANDAS.

Monsieur LANDAS souhaite revenir sur l'indemnité des formateurs. Pour la CGT, il y a une question. Il y a bien le volume horaire des formateurs permanents, qui sont à 1607 heures annuelles. Néanmoins, dans le cadre des formateurs COEPT, il y a des agents qui sont à 2256 heures. Il y a une indemnité de formation de catégorie B, qui est une reconnaissance pécuniaire des contraintes liées à la formation de caisson. Il demande quel est le volume horaire des agents intervenant au-delà des 2256 heures. En l'état, il considère qu'on leur demande de valider un moyen de rémunération pour que les agents puissent travailler au-delà des 2256 heures, puisque les indemnités n'apparaissent pas dans le temps de travail. Il y a des spécialités telles que le GRIMP, les plongeurs, qui se forment sur leur temps de travail, pourquoi ne pas utiliser le même principe que le GRIMP ? Ils sont détachés une fois par mois. Si le SDIS fait appel à des formateurs sur régime cyclique, il faudrait que cela se fasse sur leur temps de travail et pas au-delà des 2256 heures. Il y a là un contournement de la circulaire temps de travail pour faire travailler au-delà des 2256 heures. Au final, il faut un visu sur le temps de travail des agents. 90 heures par an, c'est ce que le SDIS met au maximum. Est-ce qu'on garantit la sécurité de quelqu'un qui fera 2256 heures, qui va faire 90

heures de brûlage en plus ? Cela représente une charge de travail et une contrainte physiologique qu'il faudra prendre en compte. Cela ne va pas dans le sens de la santé et de la sécurité de l'agent.

Monsieur le Président donne la parole au Lieutenant-Colonel MERCIER.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que ce sujet avait déjà été évoqué lors du dernier CST et que l'engagement avait été pris par l'administration de ne jamais dépasser le forfait de 2256 heures, en terme de temps de présence au SDIS. Cela s'applique également aux formateurs caisson. Il rappelle que les agents qui interviennent principalement dans ce cadre, sont des agents affectés à titre permanent dans cet outil-là. Il y a quelques formateurs occasionnels. Le SDIS s'assurera que ces formateurs occasionnels ne dépassent pas 2256 heures, dans le cadre de l'activité accessoire telle que cela avait été défini lors des travaux du CST.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur FATHALLAH.

Monsieur FATHALLAH souhaiterait avoir des précisions sur le système d'évacuation des fumées. Il souhaiterait savoir si ce système permet une filtration totale de ces fumées.

Le Capitaine PASCHANA répond qu'il y a deux systèmes de traitement des fumées. Le constructeur s'engage à filtrer 95 %. Un organisme indépendant est intervenu pour analyser concrètement les fumées. C'est le procès-verbal qui a été transmis par le constructeur.

Monsieur FATHALLAH demande si le SDIS a bien reçu un retour de cette analyse. Il ne prend pas pour argent comptant ce qui a été dit par le constructeur. Si ce n'est pas le cas, il aimerait que nous ayons la possibilité d'obtenir cette analyse.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER précise que le constructeur s'engage dans le cadre d'un cahier des charges, notamment en réponse au marché.

Monsieur RICART demande s'il y a bien un suivi annuel là-dessus.

Monsieur PASCHANA répond qu'il y en a bien un dans le cadre de la maintenance. Il n'y a pas d'audit spécifique sur le suivi.

Monsieur RICART estime qu'il serait nécessaire d'effectuer un contrôle annuel, pour prouver que le dispositif fonctionne bien. Apparemment, le contrôle n'est pas bien fait puisque nous n'avons pas le compte rendu.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER souhaite se faire confirmer si les membres de la FSSSCT souhaitent bien obtenir le procès-verbal de vérification de l'installation.

Monsieur RICART veut obtenir ce procès-verbal.

Le Lieutenant-Colonel MERCIER pense que celui-ci pourrait être communiqué. Ce procès-verbal a été fourni puisque le constructeur n'est payé que s'il existe.

Monsieur RICART estime que cela rassurerait les membres.

Monsieur le Président procède au vote. Il fait récapituler les votes.

Monsieur FATHALLAH réitère sa demande d'avoir un vote individuel pour les personnes en visioconférence.

Monsieur le Président lui rappelle que la règle a été définie en début de réunion, à savoir un appel au vote et si des membres ont un vote contraire ou une abstention, ils le manifestent.

Monsieur FATHALLAH insiste en disant que les membres ne savent pas si Monsieur ACHIBA est présent à la réunion.

Monsieur le Président lui répond que Monsieur ACHIBA n'est pas présent mais que le quorum est bien atteint.

Madame ROUSSE précise qu'il y a bien 7 présents pour les membres de l'Administration.

	Pour	Contre	Abstention
CGT		4	
SUD	2		
SA SPP PATS		2	
AVENIR SECOURS	1		
Total	3	6	

Résultat du vote du collège des représentants du Personnel : Le règlement d'organisation des formations feu réel reçoit un avis défavorable à la majorité des membres du personnel présents.

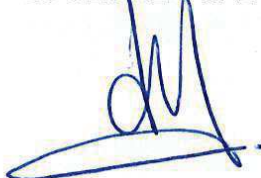
	Pour	Contre	Abstention
Administration	7		

Résultat du vote du collège des représentants de l'Administration : Le règlement d'organisation des formations feu réel reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de l'Administration présents.

Monsieur le Président remercie les membres pour leur présence et clôture la réunion.

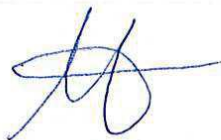
La réunion est levée à 12h.

Le SECRETAIRE



M. Maroine FATHALLAH

Le SECRETAIRE ADJOINT



Mme Séverine ROUSSE

Le PRÉSIDENT



M. Jacques HOUSSIN